

**DEPARTEMENT DU MORBIHAN
COMMUNE DE MOREAC**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-et-un, le seize juillet à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. Pascal ROSELIER, Maire.

Présents: MM. ROSELIER Pascal, Maire, TALMONT Marie-Christine, POUILLAUDE Maurice, PICAUT Marie-Pierre, STAEL Gérard, LE GAILLARD Didier, adjoints au Maire, LAURENT Isabelle, RIQUELME Jean-Pierre, JOUANNIC Anne, BOURALY Monique, MARZIN Mikaël, LAMOUR Véronique, LE NET Karine, PUISSANT Séverine, CAMPS Tristan, LORIC Emilie, LE FICHER Yoann (arrivée à 20h30).

Absents excusés: MM. PICAUD Nathalie (Pouvoir à M. MARZIN Mikaël), LE TOQUIN Stéphanie (Pouvoir à M. STAEL Gérard), LORIC Franck (Pouvoir à Mme LE NET Karine), CANTE Ghislain (Pouvoir à Mme TALMONT Marie-Christine), LE TOHIC Morgane (Pouvoir à M. POUILLAUDE Maurice), DENIS David (Pouvoir à M. LE GAILLARD Didier), LE PALLUD Sonia (Pouvoir à Mme PICAUT Marie-pierre), MOISDON Gabin (Pouvoir à M. ROSELIER Pascal).

Le Conseil Municipal a désigné Mme LORIC Emilie, benjamine de la séance, secrétaire de séance, la directrice générale des services de la Mairie assurant le secrétariat auxiliaire.

Date de convocation : 9 juillet 2021

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 17

Votants : 25

Tarifs du restaurant scolaire – Année scolaire 2021/2022

(Délibération 2021_07_16_13)

Mme Marie-Christine TALMONT, 1ère adjointe au Maire, expose le bilan 2020/2021 du restaurant scolaire pour la période du 1er juillet 2020 au 30 juin 2021, qui présente un déficit de 54 772,21 € pour cet exercice. Elle rappelle que ces tarifs s'appliquent également aux enfants de l'accueil de loisirs.

Elle rappelle que la tarification est actuellement la suivante :

	Tarifs 2020/2021
Repas régulier pour un enfant domicilié à Moréac et inscrit	3,25 €
Repas pour un enfant domicilié à Moréac et non inscrit	4,80 €
Repas pour un enfant non domicilié à Moréac et inscrit	3,85 €
Repas pour un enfant non domicilié à Moréac et non inscrit	5,30 €
Repas adulte pour les enseignants, les personnes et intervenants liés aux écoles, le personnel communal	6,70€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- **Fixe les tarifs suivants du restaurant scolaire à compter de la rentrée de l'année scolaire 2021/2022, comme suit :**

	Tarifs 2020/2021	Tarifs 2021/2022	Variation
Repas régulier <i>pour un enfant domicilié à Moréac et inscrit</i>	3,25 €	3,35 €	0,10 €
Repas <i>pour un enfant domicilié à Moréac et non inscrit</i>	4,80 €	4,90 €	0,10 €
Repas <i>pour un enfant non domicilié à Moréac et inscrit</i>	3,85 €	3,95 €	0,10 €
Repas <i>pour un enfant non domicilié à Moréac et non inscrit</i>	5,30 €	5,40 €	0,10 €
Repas adulte pour les enseignants, les personnes et intervenants liés aux écoles, le personnel communal	6,70 €	7,00 €	0,30 €

- **Dit que lesdits tarifs s'appliquent aux enfants inscrits au centre de loisirs ;**
- **Autorise M. le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce nécessaire à la présente délibération.**

*Fait et délibéré à Moréac,
Les Jour, mois et an susdits.*

Le Maire,

